

Objectif 5 Conserver les paysages, les milieux et les espèces du coeur

Marcoeur 17 relative aux activités hydroélectriques

Décret n°2009-448 du 21 avril 2009 du Parc national des Écrins: [article 14](#)

Les activités hydroélectriques existantes à la date de publication du décret du 21 avril 2009 figurent sur la liste de l'annexe n° 3.

Référence ID de l'article : #3714

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-08-13 17:25